

Une simple affaire de mots ?
Clémence et douceur chez Tacite
(Vie d'Agricola)

Yasmina BENFERHAT

(Université de Nancy)

Il peut sembler curieux de parler de clémence, et plus encore de douceur à propos de Tacite, à propos d'une œuvre qui commence sous le signe de la cruauté : l'époque est cruelle (*tam saeua et infesta uirtutibus tempora*¹), on se montre cruel envers les hommes et leurs livres (*saeuitum est*²), sans parler de la cruauté de Domitien (*saeuitia principis*³)... Il peut sembler curieux de parler de clémence alors que le mot même, *clementia*, n'apparaît jamais dans la *Vie d'Agricola*. Est-ce à dire que toute conduite correspondant à ce qu'on appelle « clémence » est absente de ce récit ? Non. Non seulement la clémence est bien présente, mais il conviendrait même d'élargir la perspective en parlant d'obsession de la douceur à chaque fois qu'il est question d'exercer une autorité, dans la sphère privée (l'*indulgentia* de la mère d'Agricola⁴) ou dans le domaine politique. Nous nous intéresserons ici à la douceur en politique en nous demandant dans un premier temps pourquoi Tacite évite le mot *clementia*. Puis nous nous interrogerons sur la place de la douceur dans l'exercice du pouvoir.

¹ Agr. 1, 4.

² Agr. 2, 1.

³ Agr. 3, 2.

⁴ Agr. 4, 3.

Clementia n'apparaît donc pas une seule fois dans la *Vie d'Agricola* : Tacite lui préfère le terme *uenia* employé à deux reprises. *Venia*, selon le dictionnaire étymologique d'Ernout-Meillet⁵, a le sens de « pardon, indulgence » : il n'est pas mentionné par J. Hellegouarc'h dans sa synthèse sur le vocabulaire politique latin⁶. Tacite l'emploie une première fois pour décrire la clémence d'Agricola vis-à-vis des fautes mineures de son entourage en tant que gouverneur de Bretagne :

Tacite, *Agr.* 19, 3

*Paruis peccatis ueniam, magnis seueritatem commodare*⁷.

Le second exemple se trouve dans le discours du chef calédonien Calgacus, avant la bataille du mont Grampian :

Tacite, *Agr.* 31, 6

*Ita sublata spe ueniae tandem sumite animum, tam quibus salus quam quibus gloria carissima est*⁸.

Pourquoi cette absence de *clementia* ? Une première explication serait que nous sommes victimes d'illusions et d'illusionnistes en ayant tendance à toujours réduire la douceur recommandée aux dirigeants par les philosophes grecs (nous renvoyons ici au bel ouvrage de J. de Romilly sur la douceur⁹) à la seule clémence. Il est tentant, certes, pris entre la *clementia* du bouclier des vertus augustéen et le traité de Sénèque sur la clémence, de distinguer une belle continuité de la *clementia Caesaris* au précepteur de Néron, mais est-ce si simple ? D'un côté, il y a un choix opéré par Auguste après les années de guerre civile et de propagande des partis en présence, césariens comme républicains : néanmoins, avant la clémence de César, présente surtout dans les écrits des opposants au dictateur, il y eut la *lenitas Caesaris*, la *misericordia*... Il semble qu'il y ait eu

⁵ A. ERNOUT-A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1985 (4^e éd., 4^e tirage), p. 719 : le mot signifie également « faveur, grâce (accordée par les dieux) », sens attesté chez Cicéron et Tite-Live.

⁶ Voir J. HELLEGOUARC'H, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Belles Lettres, 1972. Voir W. WALDSTEIN, *Untersuchungen zum römischen Begnadigungsrecht, Abolitio-indulgentia-uenia*, Innsbruck, 1964, en particulier p. 61-66 pour Cicéron et César.

⁷ « Aux fautes légères il appliquait l'indulgence, aux graves la sévérité. »

⁸ « Aussi, n'ayant à compter sur aucune indulgence, prenez enfin courage, que vous teniez surtout à la vie ou surtout à la gloire. »

⁹ Voir J. DE ROMILLY, *La douceur dans la pensée grecque*, Paris, Belles Lettres, 1979.

comme un bouillonnement dans l'usage du vocabulaire de la douceur en fonction des besoins de la guerre psychologique qui se livrait alors. Auguste a privilégié *clementia* aux dépens d'autres termes tout aussi présents, sinon davantage.

De l'autre côté, on a un traité en piteux état, dont l'organisation diffère selon les éditions ou presque¹⁰ : on pense qu'il s'agissait du discours d'investiture, en quelque sorte, de Néron, qui promettait un changement radical (on n'ose dire une rupture) par rapport aux pratiques de Claude. Cela nous amène à une deuxième explication possible : ne serait-ce pas par réaction contre Sénèque que Tacite refuserait d'employer *clementia* ? On sait que le philosophe n'est pas jugé de manière très favorable par l'historien¹¹. De plus, Tacite a vu ce que les beaux débuts de Néron valurent : or Sénèque est associé à la direction de l'Empire pendant presque dix ans¹², donc associé aux crimes de son élève, en particulier le meurtre d'Agrippine¹³.

Une troisième explication résiderait dans les inconvénients soulevés par l'usage de *clementia* : nous en distinguerons deux. Premièrement, ce terme ne désigne qu'un aspect de la douceur en politique, à savoir le pardon accordé à un inférieur que l'on serait en mesure de punir. Nous citerons ici la définition proposée par J. Hellegouarc'h dans sa thèse sur le vocabulaire politique à Rome¹⁴ : « elle consiste à fermer les yeux sur <les> fautes et à leur pardonner. Elle exprime donc le comportement d'un homme de classe supérieure ou pourvu de quelque autorité à l'égard de ceux qui lui sont soumis ». Voyons encore comment Sénèque la définit alors qu'il s'agit désormais de la *clementia* du *Princeps*¹⁵ : « la clémence consiste à se maîtriser lorsqu'on a le pouvoir de punir ; ou encore, c'est l'indulgence d'un supérieur au moment où il fixe la peine d'un inférieur ».

¹⁰ Comparer ainsi, en France, les éditions successives de la CUF, celle de F. Préchac et celle de F.R. Chaumartin (2004).

¹¹ Cf. *Ann.* XIII, 3, 1 : *ut fuit illi uiro ingenium amoenum et temporis eius auribus accomodatum*. On peut considérer que les reproches d'enrichissement rapportés plus loin (*Ann.* XIII, 42 et XIV, 52) renvoient à un jugement largement partagé par l'opinion.

¹² Cf. *Ann.* XIV, 53 : Sénèque évoque les huit ans de règne de Néron quand il commence à être mis à l'écart.

¹³ Cf. *Ann.* XIV, 7, 3.

¹⁴ Voir J. HELLEGOUARC'H, *Le vocabulaire latin...*, *op. cit.*, p. 261-262.

¹⁵ Cf. Sén., *Clem.* I [II, 3] 1 (édition Chaumartin, CUF).

Or, si l'on prend par exemple le traité de Philodème *Sur le bon roi selon Homère*, on constate que la douceur du roi est comme un diamant aux multiples facettes¹⁶. Il doit se maîtriser vis-à-vis de ses captifs, de ses sujets et de leurs biens ; il doit gouverner avec justice et piété ; il doit bien se comporter pendant les banquets ; il doit maintenir la discipline dans ses armées en maniant habilement ce que nous serions tentée d'appeler « la carotte et le bâton »... Un autre exemple de « gouvernance » (si l'on nous passe ce terme récent) avec douceur se trouve chez Cicéron, dans la correspondance au moment de son proconsulat en Cilicie¹⁷ : il s'agit d'être tempérant, de choisir les membres de son « staff » soigneusement, d'administrer avec justice les affaires locales, de ne pas trop pressurer les peuples vaincus, et ce tout en soignant les tout-puissants publicains : du grand art, finalement...

Le second inconvénient de « *clementia* » réside dans son origine, surtout pour un historien : le terme renvoie aux guerres civiles, c'est le pardon accordé aux concitoyens vaincus de l'autre camp. Et il annonce les débuts du Principat qui signifie la perte de la liberté. Il serait donc plausible de considérer que Tacite a refusé d'employer le vocabulaire de l'adversaire.

Last but not least, ce pourrait être une sorte d'indigestion après le règne de Domitien et tant de discours officiels célébrant la clémence d'un prince si souvent décrit par ailleurs comme un monstre de cruauté. Cette réaction se trouve exprimée clairement par Pline le Jeune, contemporain et grand ami de Tacite, dans son *Panegyrique de Trajan* qui date de la même époque que la *Vie d'Agricola* :

Pline, *Panegyrique* 3, 4

Non enim periculum est ne, cum loquar de humanitate, exprobrari sibi superbiam credat, cum de frugalitate luxuriam, cum de clementia crudelitatem, cum de liberalitate auaritiam, cum de benignitatem

¹⁶ Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la présentation que nous avons faite de ce traité dans notre thèse, *Civitas Epicurei. Les épicuriens et l'idée de monarchie à Rome et en Italie de Sylla à Octave*, Collection Latomus 292, Bruxelles, 2005, p. 221-225.

¹⁷ Nous nous permettons à nouveau de citer une de nos études récentes : « L'Anti-Verrès. Les devoirs d'un bon gouverneur de province et la composition de quelques lettres de Cicéron proconsul », *Euphrosyne* 35 (2007), p. 27-42.

*liuorem, cum de continentia libidinem, cum de labore inertiam, cum de fortitudine timorem*¹⁸.

La réponse à notre recherche pourrait bien, de fait, se trouver chez Pline qui, lui non plus, n'emploie pas volontiers *clementia* : on ne le trouve que deux fois dans son discours. Nous avons vu le premier exemple, voici le second et le contexte n'est pas non plus positif :

Pline, *Panegyrique* 80, 1

*Quid ? in omnibus cognitionibus quam mitis seueritas, quam non dissoluta clementia !*¹⁹

Mais l'idée de clémence, et plus largement de douceur dans l'exercice du pouvoir, est très présente dans le *Panegyrique*. Pline ne choisit pas *uenia*, mais les termes suivants : *moderatio*, *modestia*, *benignitas*, *indulgentia*, *humanitas*, *facilitas*, *mansuetudo*. Nous les avons indiqués dans l'ordre de fréquence : si *mansuetudo* n'est employé qu'une fois, *humanitas* trois fois, *indulgentia* quatre, en revanche la *benignitas* revient sept fois dans le texte. Surtout, Pline ne cesse d'utiliser *moderatio* et *modestia*, le plus souvent pour Trajan, mais également pour son entourage féminin. Or, on remarque le même fait de langage chez Tacite²⁰. On ne saurait parler de coïncidence, avec deux hommes hauts fonctionnaires à la même époque, amis de plus. Cet emploi simultané d'un même vocabulaire politique interdit d'y voir une particularité de Tacite. Deux questions se posent alors : tout d'abord d'où vient ce vocabulaire ? Ensuite quelle idéologie révèle-t-il ?

Certains termes désignant la clémence, et de manière générale la douceur en politique²¹, chez Tacite et chez Pline ont ceci de particulier

¹⁸ « Il n'y a pas de danger qu'il voie dans mes allusions à son affabilité un reproche d'arrogance, à son économie de luxe, à sa clémence de cruauté, à sa générosité d'avarice, à sa bonté de jalousie, à sa continence de débauche, à son activité de paresse, à son courage de lâcheté. »

¹⁹ « Que dire de ton attitude dans toutes les affaires judiciaires ? Quelle douce sévérité, quelle clémence sans faiblesse ! »

²⁰ Voir ainsi Johannes CHRISTES, *Modestia und Moderatio bei Tacitus*, *Gymnasium* 100, 1993, p. 514-529.

²¹ Nous laisserons de côté *benignitas* qui ne se trouve pas dans la *Vie d'Agricola* : il pourrait être considéré comme un héritage du passé, puisqu'il est bien attesté dans le vocabulaire républicain des relations politiques : il est proche de *liberalitas* en évoquant des dons généreux. Cf. Pline, *Pan.* 25, 3 (distributions) ; 33, 3 (aide matérielle apportée à l'Égypte en pleine famine) ; 50, 7 (politique concernant les demeures privées). Il désigne donc un aspect très restreint de la douceur du Prince.

qu'ils n'appartiennent pas au lexique politique de la République : ni *uenia* ni *indulgentia* ne sont présents dans la synthèse de J. Hellegouarc'h²². *Modestia*, qui renvoie à l'idée de « garder la mesure » (*être*), et *moderatio* qui évoque plutôt le fait de « savoir diriger avec mesure » (*faire*), appartiennent au vocabulaire politique républicain, mais avec une forte coloration philosophique et cicéronienne. On trouve ensuite chez Valère-Maxime²³ une section consacrée aux exemples de *moderatio*.

Modestia est particulièrement intéressant pour rechercher l'origine du vocabulaire politique taciteen : il est utilisé par les Stoïciens pour désigner le fait de connaître ce qu'il convient de faire en toutes choses²⁴. Salluste l'emploie une fois, et c'est pour décrire... Caton le Jeune, grand adepte de la *Stoa* : *At Catoni studium modestiae, decoris, sed maxime seueritatis erat*²⁵. Tilt ? Il est vrai que d'une part Salluste est le grand modèle de Tacite et que d'autre part la figure de Caton a inspiré les membres de l'opposition stoïcienne à l'Empire. Il est vrai que le stoïcisme est particulièrement important dans la pensée politique à l'époque de Tacite et de Pline (qui a été formé par Musonius Rufus), avec le troisième homme, serait-on tenté de dire, de l'idéologie du principat sous Trajan, Dion de Pruse, Dion Chrysostome.

S'il nous paraît difficile de conclure que Tacite a employé *modestia* par adhésion au stoïcisme (nous ne le croyons pas), en revanche le faisceau de convergences qui se dégage devrait nous amener à considérer le vocabulaire de la douceur présent chez l'historien comme la « novlangue » du régime de Trajan, les termes retenus par le nouveau pouvoir pour exprimer son idéologie. Trajan semble bien reprendre l'idéal de douceur dans l'exercice du pouvoir vanté par les philosophes grecs et adopté par les Romains dès la République, en choisissant (lui ou son entourage) des mots neufs, non pollués ou dévalués par les excès des empereurs précédents, ensuite plus fidèles à son programme politique. Le plus bel exemple est la fortune d'*indulgentia* qui supplante tous les autres termes au bout de quelques années, comme on peut le voir dans la correspondance de Pline

²² Voir cependant J. GAUDEMET, *Indulgentia principis*, Milan, 1967, qui donne un exemple emprunté à la propagande césarienne (*BG VII*, 63, 8).

²³ Val.-Max., IV, 1.

²⁴ J. HELLEGOUARC'H, *op. cit.*, p. 264.

²⁵ Sall., *CC* 54, 5.

gouverneur de Bithynie. *Moderatio* traduit bien cet effort de maîtrise de soi permanent qu'implique la volonté d'exercer son pouvoir avec douceur... Mais il était probablement déjà trop connoté, trop usé et Trajan a fini par préférer *indulgentia*.

Fermons ici la parenthèse et revenons à notre sujet principal. Ce que nous avons avec la *Vie d'Agricola* et les choix lexicaux de Tacite, c'est probablement une première étape dans la constitution de la nouvelle langue officielle du pouvoir, avec un certain flottement. On revient aux débuts en somme, à la période qui précède la guerre civile à Rome, pour prendre une autre voie que celle choisie par Auguste, afin de marquer l'avènement d'un nouveau régime, ou presque, en tout cas un Principat modifié.

Que la douceur dans l'exercice du pouvoir soit un thème omniprésent dans la *Vie d'Agricola*, et ce d'une manière très proche de ce que l'on trouve à la fin de la République, c'est ce que nous allons essayer de démontrer à présent. Nous nous appuyerons sur deux passages en particulier où le champ lexical de la douceur est très présent : la description de l'activité d'Agricola gouverneur d'Aquitaine, puis son action comme proconsul en Bretagne. Mais nous avons également utilisé le tableau des prédécesseurs d'Agricola en Bretagne comme contre-exemple.

Le premier exemple de la douceur d'Agricola concerne un commandement militaire en Bretagne à l'époque de la guerre civile des années 69-70 : il s'agissait de rallier à Vespasien une légion plutôt favorable à Vitellius. La tendance à la mutinerie était chose très fréquente à l'époque et nombre d'officiers y perdirent la vie... ou la sauvèrent en se montrant particulièrement cléments. Voici ce que Tacite dit de son beau-père :

Tacite, *Agr.* 7, 6

*Ita successor simul et ultor electus rarissima moderatione maluit uideri inuenisse bonos quam fecisse*²⁶.

L'adjectif *rarus*, renforcé par le superlatif, met en valeur le choix d'Agricola. On pourrait considérer qu'il n'a fait, somme toute, que

²⁶ « Choisi dans ces circonstances pour lui succéder et pour les châtier, Agricola aimait mieux, avec la plus rare modération, laisser croire qu'il avait trouvé les soldats dans le devoir et n'avait pas dû les y faire rentrer. »

choisir la sécurité pour lui, mais Tacite présente peu après deux contre-exemples de fausse douceur et de mauvais exercice du pouvoir. Le premier est Trebellius²⁷, gouverneur de Bretagne en 63-69, qui se montre trop doux, c'est-à-dire mou comme l'indiquent l'adjectif *segnior* et l'expression *comitas quaedam curandi* : obligé de se cacher lors d'un début de sédition, il y perd son autorité, et ne doit d'avoir la vie sauve qu'au fait de laisser son armée libre de faire ce qu'elle veut, comme l'indique le terme *licentia*. Vettius Bolanus, le successeur de Trebellius, ne fait guère mieux :

Tacite, *Agr.* 16, 7

*Eadem inertia erga hostis, similis petulantia castrorum, nisi quod innocens Bolanus et nullis delictis inuisus caritatem parauerat loco auctoritatis*²⁸.

Fausse douceur, disions-nous, et vraie démission puisqu'il n'a plus d'autorité sur ses troupes qui le laissent en vie parce qu'elles le trouvent gentil... Au contraire, Agricola avait réussi à remettre sa légion dans le droit chemin.

Après l'armée, l'administration : le deuxième exemple d'exercice du pouvoir avec douceur se trouve dans la description d'Agricola gouverneur d'Aquitaine. Une des fonctions les plus importantes était de rendre la justice, sans commettre d'abus à son profit ou en faveur des Romains sur place. Nous retiendrons ici « *temperantia* » (terme associé à « *integritas* ») et « *facilitas* », parce qu'ils apparaissent déjà dans la correspondance de Cicéron proconsul en Cilicie comme désignant les qualités d'un bon chef. Premièrement, la *temperantia* est la maîtrise de soi, ce qui peut apparaître comme un idéal philosophique bien éloigné des réalités, mais qui se traduit de façon très concrète : il s'agit de ne pas commettre d'abus sur les personnes et sur leurs biens. Ensuite, la *facilitas* est à l'origine, dans la langue du théâtre, l'indulgence des pères pour les écarts de leurs fils : il s'agit d'être indulgent en faisant l'effort de se mettre à la place de l'autre sur

²⁷ *Agr.* 16, 4-5 : *Trebellius segnior et nullis castrorum experimentis, comitate quadam curandi prouinciam tenuit*. Voir A. R. BIRLEY, *The Roman Government of Britain*, Oxford, 2005, p. 52-56 sur ce personnage, consul en 55.

²⁸ « Même inactivité face aux ennemis, même ébullition dans les camps, si ce n'est que Bolanus, irréprochable et exempt de toute faute qui aurait pu le faire haïr, s'était ménagé l'affection de ses troupes à défaut d'autorité. » Voir A. BIRLEY, *op. cit.*, p. 57-62.

lequel on exerce une autorité. Tacite se sert de l'adverbe *facile* pour définir la façon dont Agricola rendit la justice en Aquitaine :

Tacite, *Agr.* 9, 3

*Agricola naturali prudentia, quamuis inter togatos, facile iusteque agebat*²⁹.

Il nous semble que la traduction de ce passage n'est pas toujours exacte : « avec douceur et équité » dans l'édition de la CUF, « readily and equitably ». La notion d'équité, si juste pour définir l'attitude d'Agricola, n'est-elle pas ici plutôt le résultat de l'association de deux actions, à savoir appliquer la loi (*iustitia*) en tenant compte des circonstances (*facile*) ? Le substantif *facilitas* apparaît juste après dans le même passage :

Tacite, *Agr.* 9, 5

*Nec illi, quod est rarissimum, aut facilitas auctoritatem aut seueritas amorem deminuit*³⁰.

Nous ne pensons pas qu'ici la *facilitas* se rapporte à la vie privée, comme on le trouve dans le commentaire d'Ogilvie³¹ : on est ici toujours dans la sphère du politique, et le mot désigne le fait d'être accessible. C'est une vertu déjà recommandée à la fin de la République, comme le montre l'exemple de Pompée. L'adjectif *misericors* vient renforcer *facile* et *facilitas* dans un passage où il se trouve enserré entre ces deux mots :

Tacite, *Agr.* 9, 4

*Ubi conuentus ac iudicia poscerent, grauis, intentus, seuerus et saepius misericors*³².

Misericors est particulièrement bien mis en valeur par la progression des adjectifs évoquant le sérieux et la sévérité, pour se conclure par une chute paradoxale typique du style de Tacite.

²⁹ « Agricola grâce à sa sagesse naturelle rendait le droit, même parmi des civils, avec douceur et esprit de justice. »

³⁰ « Et, ce qui est très rare, ni son affabilité ne diminue son autorité ni sa sévérité sa popularité. »

³¹ R. M. OGILVIE & Ian RICHMOND, *Cornelii Taciti De Vita Agricola*, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 161.

³² « Quand les assises et les audiences l'exigeaient, il était sérieux, concentré, sévère mais plus souvent miséricordieux. »

Le proconsulat en Bretagne est l'occasion pour Tacite de donner davantage de détails sur la façon dont Agricola sut allier autorité et modération pour une plus grande efficacité. Le passage est une curieuse combinaison de conseils classiques tels qu'on les trouve chez Cicéron et de coups de griffe contre les pratiques de certains empereurs, probablement : on a donc mention du problème habituel du train de vie des gouverneurs qui coûtaient parfois extrêmement cher à leurs administrés. La mention des affranchis et des esclaves peut faire songer à Verrès évidemment, ou au frère de Cicéron, donc à des pratiques qui existaient déjà sous la République, mais il est tentant de penser que Tacite songe également à un Claude par exemple. Le choix des membres du « staff » était toujours une affaire délicate pour un gouverneur.

Un passage en particulier nous semble un condensé de la réflexion de Tacite sur la douceur et la clémence, c'est pourquoi nous le citerons ici *in extenso* avant de présenter plusieurs remarques :

Tacite, *Agr.* 19, 3

*Omnia scire, non omnia exsequi ; paruis peccatis ueniam, magnis seueritatem commodare ; nec poena semper, saepius paenitentia contentus esse ; officiis et administrationibus potius non peccaturos praeponere, qua damnare cum peccassent*³³.

La première remarque annonce ce qui suit avec le thème de la punition exprimé par *exsequi*. On s'attend alors à une illustration de la clémence, mais Tacite crée un effet de surprise en deux temps : tout d'abord en effet, il semble défendre l'idée de pardon avec *uenia* pour les petits délits, et *paenitentia contentus* pour les grands. Mais la véritable réponse à la question de la punition se trouve, pensons-nous, dans la dernière partie de cette très longue phrase : le plus efficace est encore de ne pas avoir à pardonner en limitant les risques. Cela rejoint nos préoccupations dans la première partie de notre étude : Tacite n'aime pas la clémence pour une raison d'efficacité, il préfère la prévention à la guérison...

³³ « Il était informé de tout, mais ne punissait pas tout ; il réservait la clémence aux petites fautes, la sévérité pour les fautes de taille ; et il ne châtiât pas souvent, mais se contentait plus souvent du repentir ; aux charges et aux emplois administratifs il préférerait nommer des personnes qui ne commettraient pas de faute plutôt que punir une fois les fautes commises. »

Un dernier aspect de la douceur d'Agricola concerne les abus de la colonisation : on est toujours dans une logique de prévention puisqu'il s'agit de prévenir les révoltes en agissant sur les causes de mécontentement. Voici comment Agricola procéda :

Tacite, *Agr.* 19, 4

*Frumenti et tributorum exactionem aequalitate munerum mollire, circumcisis quae in quaestum reperta ipso tributo grauius tolerabantur*³⁴...

L'action du beau-père de Tacite est d'autant plus intéressante qu'il n'avait pas comme un Verrès en Sicile ou un Cicéron en Cilicie des administrés qui pouvaient aller se plaindre à Rome des abus de l'administration romaine : la Bretagne faisait partie des provinces où, comme l'a souligné E. Badian³⁵, les gouverneurs pouvaient massacrer les populations locales sans le moindre risque d'ennuis à leur retour à Rome. Est-ce vraiment ce que nous appellerions de l'humanisme ? Il est permis d'en douter : limiter les abus permettait d'améliorer les rendements des tributs et diminuait les risques de soulèvement. La douceur d'Agricola dans ce domaine peut apparaître comme le réalisme d'un haut-fonctionnaire au service d'un empire qu'il s'agit de gérer au mieux.

C'est d'ailleurs toute l'ambiguïté de la douceur dans l'exercice du pouvoir à Rome : d'un côté nous avons des modèles philosophiques grecs traitant du pouvoir absolu, de l'autre nous avons une utilisation très pragmatique de ces modèles faite par les Romains pour des situations de pouvoir à échelle variable, que ce soit les aspirants à la monarchie, les princes ou les gouverneurs de province. Laissons de côté le pouvoir absolu du Prince : en ce qui concerne les gouverneurs comme Cicéron ou Agricola, il semble y avoir une permanence du choix de la douceur et de ses raisons. Il s'agit d'éviter des ennuis, d'une part, et d'autre part de contribuer au bon fonctionnement de l'Empire romain. A qui la modération était-elle le plus utile ? Au gouverneur d'époque républicaine qui pouvait craindre un scandale compromettant sa carrière, en d'autres termes, plus techniques, un procès *de repetundis* ? Ou au gouverneur sous le Principat qui avait à

³⁴ « Il adoucit les prélèvements de blé et des tributs en répartissant équitablement les charges, et en ayant supprimé les inventions lucratives plus pénibles à supporter que l'impôt lui-même. »

³⁵ Voir E. BADIAN, *Roman Imperialism*, Oxford, 1968, p. 11.

redouter en plus les mutineries et les espions de l'empereur dans sa province ?

Jean Gaudemet, dans son étude sur *indulgentia*, soulignait que le terme avait d'abord eu un sens assez général renvoyant à une vertu morale déjà recommandée pour les rois hellénistiques³⁶ : il évoque ainsi la *philanthropia*. Nous pensons que la remarque vaut pour d'autres mots exprimant l'idée de douceur en politique : il y a bien présence d'un idéal grec, qui a influencé les Romains pour penser le pouvoir du Prince, d'abord au moment où la République chavirait, ensuite à la mort de Domitien. Nous avons donc essayé de montrer comment le choix des termes variait pour mettre l'accent sur tel ou tel aspect de la douceur, pour exprimer une nouvelle idéologie du pouvoir, pas seulement absolu d'ailleurs : il nous semble que Tacite s'intéresse à l'exercice de l'autorité en général, et qu'il serait réducteur de ne s'arrêter qu'au Principat et à la clémence. Nous ne sommes pas, du fait de notre cursus, historienne du droit : en fait, nous partons un peu de l'autre rive puisque notre thèse s'intéressait aux modèles grecs d'exercice du pouvoir avec Philodème, mais le point de jonction ne fait aucun doute.

³⁶ Voir J. GAUDEMET, *op. cit.*, p. 16-18 : nous pensons néanmoins que le modèle n'était pas l'Égypte lagide, mais plutôt les traités sur la royauté hellénistique et de manière générale l'idéologie des héritiers d'Alexandre telle qu'on peut la deviner dans leurs actes et chez les philosophes grecs.